

J'AI DES SYMPTÔMES¹

(voir le lien suivant pour la description des symptômes : [Symptômes, transmission et traitement | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#))

DEPUIS NOVEMBRE 2022, IL N'Y A PLUS D'ISOLEMENT À FAIRE EN CAS DE SYMPTÔMES SI TON ÉTAT DE SANTÉ TE PERMET DE CONTINUER TES ACTIVITÉS, POURVU QUE TU NE FASSES PAS DE FIÈVRE, MAIS IL FAUT PORTER UN MASQUE DE PROCÉDURE.

Voir les détails ci-dessous.

Si tu dois t'absenter pour de la fièvre ou des symptômes qui t'empêchent de continuer tes activités, un courriel doit être envoyé à tes professeurs pour les aviser de ton absence.

En présence de symptômes COVID, il faut faire un test :

- ✓ Selon les instructions à suivre, il faut frotter l'intérieur de chaque joue pendant au moins 5 secondes avant de procéder au prélèvement dans les deux narines. Pour plus de détails, il faut consulter le lien suivant : [Comment utiliser un test rapide de dépistage de la COVID-19 | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)
- ✓ Si le résultat est négatif, tu peux poursuivre tes activités si tu ne fais pas de fièvre et que ton état de santé te le permet, en portant un masque de procédure et en conservant une distance avec les autres jusqu'à la fin de tes symptômes. Si tu fais de la fièvre, tu dois t'isoler jusqu'à 24 h après la fin de la fièvre et aviser tes professeurs de ton absence. Si tes symptômes sont importants et t'empêchent de vaquer à tes activités, tu dois écrire à tes professeurs pour les aviser de ton absence.
- ✓ 24 h plus tard, tu dois refaire un 2^e test. Si le 2^e test est négatif, tu peux poursuivre tes activités si ton état de santé te le permet, mais tu dois porter un masque de procédure et conserver une distance avec les autres jusqu'à la fin de tes symptômes. Si tes symptômes font en sorte que tu dois t'absenter, tu dois écrire à tes professeurs. Si le 2^e test est négatif, mais que tu fais encore de la fièvre, tu dois poursuivre ton isolement et aviser tes professeurs de ton absence. Si la fièvre perdure, tu dois consulter un professionnel de la santé (par exemple, composer le 811). Tu peux également faire un 3^e test 24 h plus tard que le 2^e.
- ✓ **Si le test est positif : voir la section : J'AI UN RÉSULTAT POSITIF.**

N. B. Rappelons que les masques de procédure sont fournis par le Cégep. Ils sont disponibles à chaque entrée.

J'AI UN RÉSULTAT POSITIF

DEPUIS NOVEMBRE 2022, IL N'Y A PLUS D'ISOLEMENT OBLIGATOIRE À FAIRE LORS D'UN RÉSULTAT POSITIF À LA COVID SI TON ÉTAT DE SANTÉ TE PERMET DE CONTINUER TES ACTIVITÉS, POURVU QUE TU NE FASSES PAS DE FIÈVRE, MAIS IL FAUT PORTER UN MASQUE DE PROCÉDURE.

Voir les détails ci-dessous.

SYMPTÔMES LÉGERS ET ABSENCE DE FIÈVRE (PAS D'ISOLEMENT, PAS D'ABSENCE)

- ✓ **IMPORTANT : Tu devras porter un masque de procédure en tout temps pour 10 jours** (la première journée des symptômes ou la date du résultat positif est le jour zéro) **et tu ne pourras pas manger dans un lieu public pour la même durée.** Tu devras aussi éviter les contacts avec les personnes vulnérables.

PRÉSENCE DE FIÈVRE (ISOLEMENT ET ABSENCE) :

- ✓ **Acheminer un courriel à tes professeurs pour indiquer ton absence.**
- ✓ Tu dois rester en isolement **jusqu'à 24 h après la fin de la fièvre.**
- ✓ **IMPORTANT : Tu devras porter un masque de procédure en tout temps pour 10 jours** (la première journée des symptômes ou la date du résultat positif est le jour zéro) **et tu ne pourras pas manger dans un lieu public pour la même durée. Il faut déduire le nombre de jours où tu étais en isolement.** Tu devras aussi éviter les contacts avec les personnes vulnérables.

PRÉSENCE DE SYMPTÔMES IMPORTANTS (ABSENCE) :

- ✓ **Acheminer un courriel à tes professeurs pour indiquer ton absence.**
- ✓ Tu dois rester en isolement **jusqu'à ce que ton état de santé te permette de reprendre tes activités.**
- ✓ **IMPORTANT : Tu devras porter un masque de procédure en tout temps pour 10 jours** (la première journée des symptômes ou la date du résultat positif est le jour zéro) **et tu ne pourras pas manger dans un lieu public pour la même durée. Il faut déduire le nombre de jours où tu étais en isolement.** Tu devras aussi éviter les contacts avec les personnes vulnérables.

J'AI EU UN CONTACT AVEC UNE PERSONNE POSITIVE¹

Tu es un contact d'un cas positif dans la situation suivante : tu as été en contact avec le cas (sans masque) dans les 48 heures précédant l'apparition des symptômes du cas (ou précédant la date de prélèvement si le cas n'avait pas de symptômes) jusqu'à la fin de l'isolement du cas.

QUOI FAIRE :

TU HABITES AVEC LE CAS POSITIF OU IL S'AGIT DE TA OU TON PARTENAIRE :

- ✓ Pour les 10 jours qui suivent ton dernier contact avec le cas, tu dois :
 - ✓ Surveiller l'apparition de symptômes. **Si tu développes des symptômes, voir la section : J'AI DES SYMPTÔMES.**
 - ✓ Éviter les contacts avec les personnes vulnérables.
 - ✓ Porter un masque de procédure lors de toute interaction sociale et éviter les activités sociales non essentielles.
 - ✓ Pratiquer la distanciation de 2 mètres, autant que possible.

Tu n'habites pas avec le cas positif :

- ✓ Aucune mesure à prendre à part la surveillance de l'apparition de symptômes pour les 10 jours qui suivent ton dernier contact avec le cas. **Si tu développes des symptômes, voir la section : J'AI DES SYMPTÔMES.**

MON ENFANT A DES SYMPTÔMES OU MON ENFANT A UN RÉSULTAT POSITIF

Ton enfant a des symptômes :

- ✓ Voir la section **J'AI DES SYMPTÔMES** pour déterminer si ton enfant doit faire un isolement ou pas selon son état de santé.
- ✓ **Si ton enfant doit rester à la maison et que tu dois rester avec lui, tu dois acheminer un courriel à tes professeurs pour indiquer ton absence.**

Ton enfant a un résultat positif :

- ✓ Voir la section **J'AI UN RÉSULTAT POSITIF** pour déterminer si ton enfant doit faire un isolement ou pas selon son état de santé.
- ✓ **Si ton enfant doit rester à la maison et que tu dois rester avec lui, tu dois acheminer un courriel à tes professeurs pour indiquer ton absence.**
- ✓ **Si ton enfant peut poursuivre ses activités, voir la section : J'AI EU UN CONTACT AVEC UNE PERSONNE POSITIVE**, comme tu habites avec une personne positive, tu devras respecter les consignes indiquées dans cette section.

JE TRAVAILLE DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ OU JE FAIS UN STAGE DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET J'AI DES SYMPTÔMES, J'AI UN RÉSULTAT POSITIF OU J'AI EU UN CONTACT AVEC UNE PERSONNE POSITIVE :

- ✓ Communiquer avec l'établissement de santé pour recevoir les consignes à suivre;
- ✓ **Acheminer un courriel à tes professeurs seulement si tu dois t'absenter.**

¹ **IMPORTANT : Une personne n'a pas à faire de test de dépistage, pour une période de deux mois à la suite d'un résultat de test positif à la COVID-19, et ce, même si elle a des symptômes. Elle doit toutefois porter un masque pour toute interaction sociale jusqu'à la disparition des symptômes. Toutefois, si elle fait de la fièvre, peu importe la cause de celle-ci, elle doit s'isoler jusqu'à 24 heures après la fin de la fièvre, même si elle a déjà eu la COVID dans les deux derniers mois.**

EN RÉSUMÉ :

Aucun isolement obligatoire si tu ne fais pas de fièvre et que ton état de santé te permet de continuer tes activités. Dès que tu as des symptômes, tu portes un masque jusqu'à la disparition des symptômes. Si tu as un résultat positif, tu portes un masque et tu manges dans un endroit isolé pour 10 jours. Tu t'absentes seulement si tu fais de la fièvre ou que ton état de santé ne te permet pas de continuer tes activités. Si tu dois t'absenter, tu dois envoyer un courriel à tes professeurs pour les aviser.